



Les infos en ligne du SNUipp 63

Lundi

27

Août
2018

Rentrée 2018

Ce qui attend l'école et les personnels (2)

Redoublement

Un décret, rejeté par le [CSE en décembre 2017](#), mais paru au [BO en février 2018](#) assouplit le cadre du redoublement.

Il conserve un caractère exceptionnel mais il n'est plus restreint à la seule situation qui permettait de « pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires », il s'applique plus généralement en cas de « difficultés importantes d'apprentissage », à l'échelle de l'année scolaire. Le redoublement peut donc être prononcé en cours de cycle, ce

qui constitue une rupture historique avec la politique des cycles.

Pour le SNUipp-FSU, en l'absence de mesures préventives d'ampleur (baisse des effectifs, scolarisation précoce, formation initiale et continue à la gestion de l'hétérogénéité, reconstruction des RASED, généralisation du « plus de maîtres que de classes », dispositifs d'aide dans la classe sur temps scolaire), cet assouplissement n'apporte aucune réponse durable à la problématique de la grande difficulté scolaire.

Animations pédagogiques

Les 18 heures d'animations pédagogiques doivent être consacrées exclusivement au français et aux mathématiques, dans un contexte de repli généralisé de la formation continue. Au cycle 2, l'accent est particulièrement mis sur la lecture (code, fluidité, compréhension) tandis que l'effort porte sur l'étude de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire) en cycle 3.

Les préconisations pour la maternelle, supposées s'inscrire dans la continuité des Assises de mars 2018, sont plus floues. D'autant

que les enseignants de maternelle pourront être conviés aux formations à destination du CP.

Le SNUipp-FSU dénonce la réduction du champ des animations pédagogiques qui doivent continuer à répondre aux besoins des équipes pédagogiques et proposer des animations ambitieuses dans tous les domaines pour permettre aux élèves d'acquérir des compétences diverses.

[Formation continue : la marche de l'ordre serré.](#)

Téléphone portable

La [loi du 3 août 2018](#) encadre l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire en indiquant que l'interdiction de son utilisation dans les écoles et les collèges sera effective dès la rentrée scolaire 2018. Elle pourra connaître des exceptions dans

le cadre d'un usage pédagogique explicite et spécifique, encadré par les professeurs.

La méconnaissance des règles fixées peut entraîner la confiscation de l'appareil par un personnel de direction, d'enseignement, d'éducation ou de surveillance. Mais si la loi donne un cadre juridique, c'est le règlement

intérieur qui fixe les modalités de sa confiscation et de sa restitution.

En clair, **pour le SNUipp-FSU**, ce sont bien aux écoles de fixer les modalités en adaptant aux réalités, ce que nous avons

Rythmes scolaires

Plus de 70 % des communes et 60 % des élèves seront à la semaine des quatre jours à la rentrée 2018.

Le SNUipp-FSU est favorable à la concertation de tous les acteurs éducatifs pour envisager localement l'organisation pédagogique souhaitable dans une possibilité de choix restaurée (4,5 jours, 4 jours, ...). Parallèlement, il convient de prendre le temps de la concertation sur le temps global et l'espace de l'enfant.

Le Ministre communique sur "[le plan mercredi](#)" en lien avec les municipalités. Pour

toujours fait ! Et donc, une fois de plus, beaucoup de bruit pour rien pour une mesure déjà en vigueur, plus populiste que pédagogique.

que les temps éducatifs soient complémentaires cela exige des temps de rencontre et donc du temps reconnu pour les enseignants. D'autre part, sans aides conséquentes de l'Etat, sans réflexion sur les contenus et sans formation exigeante des animateurs, le plan mercredi rencontrera les mêmes difficultés et les mêmes différences en termes de richesse et de diversité d'activités que les activités périscolaires liées à la réforme des rythmes.

[Semaine de 4 jours : pas de vérité toute faite](#)



**Avec le SNUipp-FSU,
obtenir une réduction des effectifs.**

Changeons l'école, **votons !**  



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 # snu63@snuipp.fr